

Le canton de Fribourg en 1800

Autor(en): **Reichlen, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **8 (1900)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-9909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CANTON DE FRIBOURG EN 1800

Extraits des Registres de la Chambre administrative.

JANVIER

Le 3. Pour se payer de son traitement de juge au Tribunal de district Louis Blanc, de Charmey, demande qu'on lui accorde une patente d'auberge privilégiée. La Chambre administrative s'empresse de lui expédier cette patente.

Le 4. Le général Lecourbe arrive avec une réquisition de 70,000 quintaux de foin. Le ministre helvétique de l'intérieur adjuge 3000 quintaux au canton de Fribourg, dont 500 à la charge de sa capitale ; le tout conduit au camp d'Yverdon.

On pousse des cris car on est totalement au dépourvu de foin, et surtout il n'est pas question du paiement.

Le 6. Le commissaire des guerres du canton informe qu'il n'existe plus que trois vaches pour le service de la boucherie militaire. On lui répond qu'il doit absolument s'en procurer comme il le pourra et à valoir sur l'emprunt forcé qui a été décrété.

On lui désigne pour champ d'opération les communes de La Roche, Villarvolard, le district de Bulle et de Gruyère qui payent mal ou pas du tout leur contribution à l'emprunt forcé.

Le 7. Le commissaire des guerres, Stanislas, invite la Chambre administrative à faire hâter les réparations et l'envoi par les communes du canton les voitures à ridelles devant conduire le foin au parc d'Yverdon.

Il est pris connaissance que trois membres du Directoire : Oberlin, Laharpe et Secretan sont destitués à cause de leur incapacité. En attendant, les ministres Dolder et Savary sont seuls chargés du pouvoir exécutif.

Le 8. Il est décidé d'informer le ministre de l'intérieur qu'on ne découvre plus une bête à cornes pour la boucherie militaire.

La Chambre administrative du Léman récrimine contre le défaut d'envoi de 3000 quintaux de foin pour le camp d'Yverdon.

La municipalité de Fribourg informe qu'elle ne peut accepter la pompe à feu que la Chambre administrative a acquise du citoyen Schmidt avec des fonds de la nation, n'étant pas dans la situation de se payer une pompe à feu.

Janvier 10. Cette municipalité invite la Chambre de mettre à sa disposition 50 sacs d'avoine pour payer les pensions. Impossible de découvrir des sacs d'avoine.

10. Les suppléants du Tribunal du canton réclament leur traitement ; ils n'ont pas encore touché un sol. Leur demande est renvoyée au ministère de la Justice.

11. Les membres de la Chambre administrative adressent leurs sentiments républicains les plus chauds au Conseil exécutif sur les changements qui viennent de se succéder et les promotions intervenues.

Le ministre des finances réitère l'envoi de l'inventaire de tous les biens nationaux, y compris ceux des couvents et les propriétés forestières.

Le commandant de place de Payerne, Fouché, met à la disposition des autorités la force armée pour forcer la rentrée des réquisitions à la charge des districts de Romont, Estavayer et Payerne qui font la sourde oreille.

Le 13. Il est répondu au ministère de l'intérieur que les orphelins valaisans ont été recueillis et soignés par des familles.

Le ministre de l'Intérieur se plaint des abus commis dans les forêts nationales où chacun se sert à sa volonté à l'insu de la Chambre administrative. Il charge le citoyen Gruber,

inspecteur des forêts du canton de Berne, de faire une visite et rapport.

Le commissaire des guerres du canton informe que le résultat de ses courses en pays de la Roche a eu pour succès la découverte d'une seule vache étique ; par contre on découvre encore du foin.

Le 15. Le ministre de la guerre annonce l'arrivée de 35 recrues valaisannes.

Estavayer crie contre la surcharge des logements militaires.

Les otages de l'ancien gouvernement, gardés aux Cordeliers, se refusent de payer leur nourriture. Renvoyé au ministère des finances.

Nombreuses pétitions pour obtenir du bois de charité. Ce qui n'empêche pas de nombreuses plaintes contre les travailleurs.

Le 17. Le ministre des finances accuse réception des lingots de la collégiale de St-Nicolas ; il attend la preuve offerte de la municipalité pour apurer cette affaire.

Le 18. Plainte d'un officier français que le transport des grains Pontarlier-Yverdon traîne.

La municipalité de Fribourg se refuse à la livraison de deux voitures pour le parc d'Yverdon. On écrira au préfet national pour la contraindre par la force.

Le 20. On est invité par l'ordonnateur en chef de l'armée française de faire réparer illico les 50 chars au parc d'Yverdon.

On est avisé du passage et du séjour temporaire du 1^{er} bataillon d'infanterie légère, de 620 à 630 hommes, se rendant à Martigny. Ils passeront aussi par Bulle.

Le 21. Il est décidé la vente de 20 chars de vin provenant de la Part-Dieu.

Le 22. Le ministre de la justice autorise le paiement des frais de pension des otages qui sont aux Cordeliers.

Le commissaire des guerres Hue exige impérieusement que les 3000 quintaux de foin soient immédiatement dirigés sur Yverdon.

Le 23. Un bataillon de la garnison de Fribourg va émigrer à La Roche ; la caserne de Fribourg pourra recevoir la compagnie disséminée en ville.

Le 24. Il est accordé quelques heures à la ville de Fribourg pour la fourniture de chars ; à ce défaut on le fera à ses frais.

Il est décidé la création d'une garde de grenadiers pour Fribourg. Il est demandé 160 gibernes avec courroies blanches.

Le 31. Décès de Laurent Kolly, membre de la Chambre administrative. Celle-ci lui vote un certificat de civisme et manifeste des regrets. Le citoyen Berguin, premier suppléant, le remplace.

Enfin on annonce le déplacement du terrible commandant de place de Payerne, Fouché ; le général Montchoisi le remplace.

FÉVRIER

Le 6. Licenciement de trois compagnies d'élite envoyées dans le Valais.

Le 15. 40 orphelins du canton du Sentis doivent arriver à Fribourg.

Le 24. La Chambre administrative de Zurich prie qu'on lui adresse tous les actes typographiques sur notre révolution. On les enverra.

Frécourt, commissaire des guerres, somme, par l'entremise du commissaire des guerres Souvestre, de fournir le nécessaire aux malades de l'hôpital militaire ; à ce défaut on les placera chez les habitants.

Le 26. Rothpletz annonce sa nomination de ministre des finances.

Le 28. Le ministre des finances dit avoir envoyé 1104 livres pour tranquilliser les soldats revenus du Valais et qu'il n'a reçu aucune nouvelle. On le tranquillisera.

Le bailli Oddet, par son frère, demande un rabais de 48 l. sur le « Credeuz-Geld » qu'il a payé, n'ayant été que quatre mois bailli de Gruyère et non cinq ans. Accordé.

MARS

Le 1^{er}. Le général Lecourbe annonce que nivôse sera le dernier mois des réquisitions. La Chambre adm. du Léman réclame toujours le foin pour le parc d'Yverdon. On fera l'impossible pour en découvrir. Frécourt, commissaire français, sollicite un certificat de conduite. On le lui donnera.

Le 6. Jordan, ancien lieutenant et aubergiste à Montbovon, exige le paiement de 85 l. 12 d. pour vin livré au commandant Grandjean pour le compte de la troupe stationné en mars 1798 au poste de la Tine. On envoie la note au ministre des finances.

Pierre-Tobie Jenny¹, vicaire d'Ependes, est nommé par la Chambre adm. curé de Praroman.

On nettoie la tour de la porte de Romont pour loger les prisonniers français.

Le 10. Réquisition de 59 voitures par le général de division Montchoisi, sur l'ordre de Lecourbe, pour transport de grains de Pontarlier à Zurich. Cette réquisition est très urgente, il s'agit du salut de l'armée.

On expédie un peu partout des commissaires pour cela.

Le 14. On informe Lecourbe que les chariots sont en route.

La note des otages aux Cordeliers s'élève à 400 liv.

Le 18. Morat s'insurge contre la réquisition de chars.

Le 26. La réclamation de l'aubergiste Jordan, de Mont-

¹ Ancien évêque de Lausanne et Genève.

bovon, est écartée: il y a d'autres dettes plus urgentes à payer que les noces patriotiques.

Vaillant, commandant de place à Fribourg, rend responsable la Chambre adm. des souffrances des malades.

Le 29. L'hôpital reçoit un secours de 1000 l. du ministre des finances.

AVRIL

Le 9. Le ministre Bitzius, à Morat, réclame le paiement d'une créance. La caisse est vide.

Le chanoine Chassot est chargé de connaître le nombre des orphelins recueillis dans le canton.

Le 10. Blanc, membre de la Chambre adm., demande un passeport pour Paris. Ræmy lui succède.

Le 16. Le chirurgien Dupasquier, de la Tour, réclame un mannequin pour enseigner l'art des accouchements. On cherchera celui de l'ancien gouvernement, qu'il a fait faire à Paris, remisé dans les combles de l'hôpital civil.

Le 19. Arrivée de troupes venant de Berne.

Le 21. Le ministre des Beaux-Arts se plaint que les musiciens de St-Nicolas n'ont reçu aucune rétribution depuis septembre 1798.

Il lui est répondu qu'on ne connaît pas de musiciens à St-Nicolas.

Le 26. Chappalley, agent national à Charmey, dénonce les dégâts incroyables commis à la Valsainte et les dommages sont taxés 20,000 francs. L'administrateur Chaney se rendra sur les lieux.

Le 27. Le ministre des finances annonce qu'il a fait parvenir une certaine quantité de sel aux pères capucins de Fribourg, Bulle et Romont.

MAI

Le 7. Réquisition de 50 chars pour le parc de Tourtemagne en Valais.

Le 9. Le ministre informe qu'il vend le château de Rue avec le domaine 14,572 l.

Les monastères sont dans le plus profond dénuement. Le grenetier Dupond livrera 3 sacs de froment et 6 sacs de seigle aux dames Ursulines.

Le 10. Réquisitions à Morat et Payerne pour subvenir aux besoins du ministre de la guerre français qui se rend au quartier général de l'armée du Rhin.

Réquisition de foin ordonnée par le général en chef Berthier pour assurer son passage de Genève-Villeneuve.

Le 14. Départ de Fribourg du 14^e régiment remplacé par une garde urbaine. Il est requis une dizaine de cavaliers helvétiques pour le service des dépêches.

L'administrateur Chaney rapporte sur les actes de vandalisme commis à la Valsainte. Il estime que les dommages dépassent mille louis.

Le 19. Il est donné lecture d'un ordre du premier consul réquisitionnant 300 mulets, 100 petites voitures pour le transport de vivres dans le Valais. Moosbrugger est chargé de l'exécution. Il se rend dans le Valais, il reçoit une avance de 64 livres.

Le 20. Aloyse Mooser, faiseur d'orgues, demande 20 quartiers de tuf à titre gratuit et 20 contre argent pour réparer la muraille qui soutient sa maison excavée sur la Sarine.

Le 21. Etablissement d'un service de correspondance militaire français.

Le général Moncey s'irrite des retards dans l'exécution des réquisitions de chevaux et mulets pour le Valais.

Roucelle, commissaire des guerres, réquisitionne pour le 30 courant 50 voitures à deux colliers pour Villeneuve.

Le 24. Gruyère est rappelé à l'ordre pour n'avoir fourni que 9 chevaux au lieu de 13.

Le 25. Moosbrugger se fâche, il a reçu 60 chevaux sans bât.

JUIN

Le 10. Dupasquier, administrateur de la Part-Dieu, dénonce les dégâts causés par les soldats du 11^e régiment à la maison que possède cette chartreuse à Vevey.

Le 14. Il est donné un délai de 8 jours à la Tour de Trême pour se décider à conduire des vivres dans le Valais, sinon gare la force.

JUILLET

Le 2. Il est annoncé la destruction de la chartreuse de la Part-Dieu par un incendie qui a débuté dans une chambre inhabitée et pendant que les religieux se mettaient à table. En deux heures tout était réduit en cendres. On conseille aux religieux de se rendre à Hauterive. Ils refusent et préfèrent se rendre à Marsens.

Le ministre des finances informe qu'il ne peut songer à la reconstruction du monastère.

Le 9. Le ministre des finances donne son approbation à la démolition du vieux rempart de la Neuveville qui prend sur la ruelle qui conduit au Pont de St-Jean à la ruelle du Séminaire.

AOUT

Le 8. La situation de la maison du faiseur d'orgues Mooser devient de jour en jour plus critique. Son habitation au bas du Stalden, du côté de la Sarine, disparaît. Il n'a pu trouver de fondement alors qu'il a creusé 6 pieds plus bas que les eaux. La Chambre administrative se transporte sur les lieux pour examen du désastre. Elle décide de prier le gouvernement de venir au secours du malheureux. La rue de l'Auge s'en va aussi.

Le 13. Il est proposé aux chartreux de la Part-Dieu de les loger au château de Vuippens.

Le 15. Il est fait une avance de 200 livres à l'organiste Mooser et un don de 150 quartiers de tuf.

SEPTEMBRE

Le 6. Il est décidé une collecte dans tout le canton pour les incendiés de Château-d'Œx.

Le 6. Réquisition de 30 bœufs pour être amenés à St-Gall.

Le 9. On pèse la grande chaîne du pont de Berne sur la Sarine, qui est d'un poids de 820 livres.

Le 10. Il est gratifié les grenadiers qui ont paradé à la comédie des écoliers, de 6 livres.

Le 11. Passage à Fribourg de 1560 soldats d'infanterie, dont le logis et la pension sont à la charge des habitants.

Le 17. François Uffleger, avocat, est nommé archiviste avec un traitement de 960 livres.

Le 25. Le citoyen Herrenschwand, membre de la Chambre administrative, est nommé député au Conseil législatif ; c'est le citoyen Wicky qui le remplace comme président de cette Chambre.

Le 27. Derranges-Kermont, administrateur français, réquisitionne 30 voitures pour conduire de Payerne à Berne 5000 rations de biscuit renfermé dans 700 caisses, qui doivent être dirigées sur St-Gall.

Augmentation de la maréchaussée ; les nouvelles de l'Est de la Suisse ne sont pas bonnes.

OCTOBRE

Le 27. Le commandant de place Vaillant demande le rétablissement de l'hôpital militaire. Il se plaint de la mauvaise qualité des lentilles fournies par la municipalité de Fribourg, lentilles qui sont pourries. Il demande un menu plus soigné et plus varié pour les soldats.

Le 29. Le charpentier Zumwald est chargé de la réparation de la chapelle de Lorette qui tombe en ruine.

Le 30. Il est commencé la procédure contre les dévastateurs de la Valsainte.

NOVEMBRE

Le 4. Il est réquisitionné par le général Mathieu Dumas tous les chariots en mesure de rouler pour le transport de 70,000 cartouches.

Le 14. Commencement des débats orageux au sujet de la répartition des biens appropriés à l'Etat et à la commune de Fribourg.

DÉCEMBRE

Le 11. Quartemène Disjouvai, chef d'état-major, demande 500 haches et 500 pics pour la route du Simplon, qui sont refusés.

F. REICHLÉN.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES¹

II. LES ANCÊTRES VAUDOIS DE VICTOR CHERBULIEZ

La famille Cherbuliez est d'origine vaudoise. Elle a sa souche dans le village de Novalles, au pied du Jura, à une heure et demie de marche de Grandson: c'est de là qu'elle est sortie, il y a plus de deux cents ans.

Deux frères, Jonas et David Cherbuliez, sont venus alors s'établir à Genève; Jonas y est mort à soixante ans, le 11 mars 1729, sans avoir été marié; son frère cadet, David Cherbuliez, maître charpentier, épousa la fille d'un paysan des environs de Genève, Marie-Marthe Resplandin, qui lui donna neuf enfants: quatre filles, qui paraissent être restées

¹ Dans le premier de ces articles (mars 1900, page 74), j'ai dit un mot des recueils généalogiques des pasteurs Olivier. On m'apprend que ces manuscrits sont aujourd'hui déposés à Lausanne, chez un des membres de la Société d'histoire de la Suisse romande; ils sont la propriété d'un groupe de souscripteurs, qui ont voulu en assurer la conservation et en faciliter l'usage.